

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1885-1886.

Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1886.

(Voir les nos 5, XIV, 109, 142, 143, 171 et 178, session de 1885-1886, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

TITRE I^{er}.

Recettes extraordinaires.

ARTICLE PREMIER.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1886 sont évaluées à cinq millions deux cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatre francs (5,272,184 fr.) ; elles se composent :

1° Du produit des ventes de biens domaniaux . . . fr.	1,551,600	»
2° Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	170,584	»
3° De la délivrance de titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai 1876 et 26 juin 1877)	3,250,000	»
4° Des intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, à concurrence des annuités souscrites par l'Etat	300,000	»
Total. fr.	5,272,184	»

TITRE II.

Dépenses extraordinaires.

ART. 2.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1886, énumérées au tableau ci-annexé, des crédits à concurrence de quarante-trois millions quatre-vingt-huit mille neuf cents francs.

Ces crédits se répartissent entre les divers Départements ministériels de la manière suivante :

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . fr.	1,874,000	»
Id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	22,584,000	»
Id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	12,400,000	»
Id. de la Guerre	5,690,900	»
Id. des Finances	540,000	»
Total. fr.	43,088,900	»

En outre, il est alloué un crédit supplémentaire de quarante mille francs pour l'Exposition universelle d'Anvers de 1885.

TITRE III.

Emprunt.

ART. 3.

L'excédent des dépenses autorisées par l'article 2 sur les recettes prévues à l'article 1^{er} sera couvert au moyen d'un emprunt.

Il pourra l'être provisoirement par des bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

L'emprunt pourra se faire par l'émission de titres à 3 1/2 p. c., semblables à ceux qui sont émis en vertu de la loi du 26 août 1885. Le Gouvernement aura la faculté de procéder de la même manière à l'égard des autres emprunts déjà autorisés et non encore réalisés.

TITRE IV.

Dispositions diverses.

ART. 4.

Le Gouvernement est autorisé à rattacher, par arrêté royal, les crédits extraordinaires reportés à l'exercice 1886 par application de l'article 4 de la loi du 24 juin 1885, aux crédits extraordinaires alloués par l'article 2 de la présente loi, et à grouper ceux de ces crédits concernant un même objet.

Il pourra être fait des imputations pendant trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1886, sur les crédits mentionnés au paragraphe qui précède. Les excédents disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante ; l'article 32 de la loi sur la comptabilité de l'État est applicable à ces reports.

ART. 5.

Est approuvée la convention conclue entre l'État et la ville de Jodoigne, le 31 décembre 1885, pour la réalisation d'une convention antérieure portant la date du 4 octobre 1879 et relative à l'organisation matérielle dans cette ville d'une section normale d'instituteurs.

Bruxelles, le 11 mai 1886.

Les Secrétaires,
(Signé) LÉON D'ANDRIMONT.
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

Budget des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
1	Enseignement supérieur. — Université de Liège. Appareils et collection pour les cours pratiques	49,000 »	1,874,000 »
2	Enseignement moyen. — Construction d'athénées et d'écoles moyennes et acquisition d'un mobilier scolaire	500,000 »	
3	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de maisons d'école primaire	1,000,000 »	
		1,549,000 »	
4	Nouvelles installations du Tir national	325 000 »	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
	ROUTES ET BATIMENTS CIVILS.		
5	Raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et des canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); construction, redressement et amélioration des routes; établissement, à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles, d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction, reconstruction et restauration des ponts; subsides; rachat de ponts concédés.	1,700,000 »	
6	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	175,000 »	
7	Locaux pour l'enseignement normal primaire	100,000 »	
8	Palais des Beaux-Arts	50,000 »	
9	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	150,000 »	
10	Palais de la Nation. — Reconstruction des bâtiments incendiés	800,000 »	
11	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes, à Bruxelles	1,100,000 »	
12	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Parc Léopold	200,000 »	
13	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Brabant. . .	50,000 »	
14	Conservatoire royal de musique de Liège	150,000 »	
15	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite	75,000 »	
16	Construction d'un Musée des Beaux-Arts à Anvers	86,000 »	
		4,636,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
TRAVAUX HYDRAULIQUES.			
17	Meuse. — Expropriations; améliorations; rectifications; dragages; reconstruction d'ouvrages d'art	700,000	»
17 ^{bis}	Sambre	60,000	»
18	Ourthe. — Expropriations et travaux	125,000	»
19	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	6,000,000	»
20	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux.	40,000	»
21	Escaut — Expropriations et travaux	1,910,000	»
22	Haine. — Expropriations et travaux	50,000	»
23	Lys. — Expropriations et travaux	75,000	»
24	Rupel. — Expropriations et travaux.	150,000	»
25	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	100,000	»
26	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	500,000	»
27	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	50,000	»
28	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	50 000	»
29	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	200,000	»
30	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux.	160,000	»
31	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux et honoraires.	200,000	»
32	Yser. — Expropriations et travaux	50,000	»
33	Port d'Ostende. — Travaux	450,000	»
34	Port de Nieuport. — Travaux.	60,000	»
35	Barrage de la Gileppe. — Expropriations.	1,000	»
36	Petite Senne. — Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne, de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	57,000	»
		10,948,000	»
CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.			
37	Lignes de la convention-loi des 21 juillet-25 août 1885	2,000,000	»
38	Wanlin à Anseremme (Loi du 25 août 1885).	1,000,000	»
39	Ligne de la convention-loi des 1/26 juin 1877	750,000	»
40	Ceinture de Bruxelles	250,000	»
41	Amblève	3,000,000	»
		7,000,000	»

22,584,000

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
42	Chemins de fer. — Voies et travaux	7,000,000 »	
43	— Traction et matériel	5 740,000 »	
44	Télégraphes.—Construction de locaux et établissements télégraphiques et téléphoniques	150,000 »	
45	Marine. — Construction d'un steamer pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre.	200,000 »	12,400,000 »
46	Construction de deux paquebots pour la ligne d'Ostende-Douvres . .	1,150,000 »	
47	Construction de deux bateaux-pilotes	120,000 »	
48	Marine. — Matériel divers.	40,000 »	
		12,400,000 »	
	Ministère de la Guerre.		
49	Amélioration du casernement.	5,000,000 »	
50	Complément et amélioration de l'artillerie.	918,900 »	
51	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages, etc.	70,000 »	
52	Armement des forts de Merxem, Zwyndrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre, Rupelmonde.	150,000 »	
53	Achèvement du fort de Schooten	850,000 »	5,690,900 »
54	Construction d'une redoute à Duffel.	480,000 »	
55	Achèvement du fort La Perle	50,000 »	
56	Id. de Rupelmonde.	172,000 »	
		5,690,900 »	
	Ministère des Finances.		
57	Domaine de Tervueren	40,000 »	
58	Appropriation des places fortes démantelées.	200,000 »	540,000 »
59	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	300,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. fr.		45,088,900 »